Rapport économique annuel 1996

1996/2042(COS) - 06/03/1996 - Document de base non législatif

OBJECTIF : Ce rapport économique présente les vues de la Commission sur la situation économique et les questions de politique économique dans la Communauté. Il se concentre en particulier sur les politiques macro-économiques et structurelles initiées et agrées au niveau communautaire, avec en point de mire la situation de l'emploi en Europe, principal objectif social, économique et politique de l'Union. CONTENU : Selon ce rapport, le défi majeur de la Communauté reste la création d'emplois et la réduction du chômage. Pour atteindre cet objectif, les décideurs politiques doivent: . réanimer la reprise en prenant tant au plan national que de l'UE des mesures coordonnées visant à restaurer la confiance, . soutenir le redémarrage de l'activité et le transformer en un processus de croissance robuste et durable, supporté par des investissements créateurs d'emplois, couplé avec les progrès nécessaires en matière de convergence nominale. L'application de ces 2 tendances devraient faire reculer le chômage et permettre à la Communauté de réussir l'UEM en 1999. Le rapport souligne, parallèlement, le taux de croissance décevant en 1995 caractérisé par un net ralentissement de l'activité (croissance du PIB de l'ordre de 2 1 /2% en 1995 au lieu des 3% prévus pour 1995 et 1996) allant de pair avec une augmentation du chômage et des assainissements budgétaires limités. Dans ces conditions, la Communauté aborde l'année 1996 dans un climat de baisse de confiance. Cependant, le rapport souligne que certains paramètres fondamentaux ne justifient pas un tel pessimisme notamment parce que la rentabilité de l'investissment s'améliore, que l'inflation se situe à un niveau historiquement bas et que la convergence nominale s'accroît. Des mesures de restauration de la confiance s'imposent tant au niveau national que communautaire (notamment grâce au pacte européen de confiance pour l'emploi, la réalisation des réseaux transeuropéens, l'augmentation des ressources pour la recherche, la réalisation d'un plan pour les PME et la mise en place d'un programme global pour la stabilité de l'emploi). Le rapport souligne en particulier que la réalisation de la détente de la politique économique dépendra grandement d'un processus d'assinissement budgétaire crédible accompagné d'une limitation de l'évolution des salaires. Pour rencontrer le double objectif de baisse de chômage et de passage à la monnaie unique, la Communauté doit accompagner les politiques macroéconomiques d'une action structurelle visant à: -créer les conditions d'un processus de croissance macroéconomique dépourvu de tensions par des mesures destinées à améliorer le fonctionnement des marchés des biens et des srvices et à accroître la flexibilité du marché du travail, -renforcer les facteurs de croissance endogènes par des actions axées sur la promotion de l'innovation, l'intensification de la concurrence et l'amélioration du capital humain, -accroître le contenu en emplois de la croissance par un élargissement de la grille des salaires (notamment par une réduction du coût de main-d'oeuvre indirects pour les bas salaires et une réorganisation des conditions de travail). Ces actions structurelles de compétence nationale doivent s'accompagner d'actions communautaires (en particulier celles définies à Essen en matière d'emploi).